



Conseil municipal du mardi 27 septembre 2016

Fait à Comps La Grandville,

le 29 septembre 2016.

Date de convocation du conseil municipal : 22 septembre 2016.

Présents : S. CAMBON ; A.VERNHES ; M. GASC ; P. CAMBOULIVES ; C. CAYRON ; G. ALIBERT ; L. MAUREL ; C. PASCAL ; R. NESPOULOUS ; N. BLANC ; J.C. GAUBERT ; N. MASSOL

ORDRE DU JOUR :

- Projet éolien : intervention volontaire de la commune ;
- Communauté de Communes Viaur Céor Lagast : modification des statuts ;
- Communauté de Communes Pays de Salars : examen du projet de statuts ;
- SIVU Transport à la Demande : projet de dissolution ;
- SIEDA : - participation modernisation de l'éclairage public (horloges astronomiques)
- alimentation en électricité à Bellevue : participation à verser au SIEDA
- Plan « zéro phyto » : convention avec le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur ;
- Décision modificative (Bellevue) ;
- Terrains à Bellevue : modification de l'emprise de l'espace public ;
- Création d'un budget annexe (boulangerie) ;
- Agenda d'Accessibilité Programmée : report des travaux ;
- ARS : avis sur les projets de territoires de démocratie sanitaire ;
- Bilan des activités périscolaires ;
- Questions diverses.

- Projet éolien : intervention volontaire de la commune :

M. le Maire présente le projet de délibération pour entériner l'intervention volontaire de la commune dans le cadre de la procédure en annulation engagée par la société Ferme Eolienne de Comps. Le conseil, après discussions et modification de certains paragraphes de la délibération, adopte à l'unanimité cette délibération.

La commune est représentée au tribunal par Maître DE BIDINAT.

- Communauté de Communes Viaur Céor Lagast : modification des statuts : M. le Maire présente le projet de modification de la Communauté de Communes concernant la compétence assainissement. Cette modification est nécessaire en vue de la dissolution de la Communauté des Communes au 31/12/2016.
- Communauté de Communes du Pays de Salars : examen du projet de statut : M. N. MASSOP présente à l'ensemble du conseil le projet des nouveaux statuts de la Communauté de Communes de Pays de Salars qui seront adoptés suite à l'intégration des communes de Comps Lagrand'ville et Salmiech à compter du 01/01/2017.
- SIVU Transport à la Demande : projet de dissolution : le conseil municipal adopte à l'unanimité la dissolution du SIVU Transport à la Demande car le service n'est plus utilisé par les usagers.
- SIEDA :
 - Approbation de la contribution de la commune au financement des horloges astronomiques : coût pour la commune de 597 € sur un montant total de 1 194 €
 - Approbation de la maîtrise d'ouvrage au SIEDA et du financement de la commune pour les travaux d'alimentation en électricité du lotissement de Bellevue : Coût estimé à la charge de la commune de 2 843 € sur un total de 14 217 €.
- Plan « Zéro Phyto » :
 A compter du 01/01/2017 la loi va interdire l'utilisation des pesticides et autres pour les entretiens extérieurs.
 Dans cet objectif, la commune signe une convention avec le Syndicat Mixte du Bassin versant du Viaur afin d'être accompagnée dans ce changement. Cette convention a été signée par plusieurs communes et le syndicat va faire appel à un bureau d'étude qui réalisera pour chacune d'elle un plan « Zéro Phyto ». Ce plan comprendra une 1^{ère} étape de diagnostic dans le but de faire un état des lieux des méthodes utilisées actuellement et une 2^{ème} étape de définition des objectifs afin de mettre en place de nouvelles méthodes d'entretien des espaces public plus respectueuses de l'environnement.
 Le travail du bureau d'étude se fera en lien avec la commune, ses élus et ses agents.
- Création d'un budget annexe (boulangerie) :
 Ce budget est actuellement affecté à la Communauté de Communes Viaur Céor Lagast. Vu la dissolution de celle-ci au 31/12/2016, la commune va reprendre ce budget. Cette reprise n'aura aucun impact sur le budget communal ; la mensualité du crédit étant équivalente au loyer versé par Le Fournil.

- Agenda d'Accessibilité Programmé : la commune à la possibilité de demander un report pour effectuer les travaux. Le conseil décide d'avoir recours à ce report.
- ARS : Dans le cadre du projet de territoire de démocratie sanitaire, deux possibilités ont été présentées au conseil municipal. Le conseil décide à l'unanimité de choisir l'hypothèse 1 qui prévoit un découpage en 13 territoires de la nouvelle Région Occitanie soit le nombre de département.
- Bilan des activités périscolaires :
Pour l'année 2015/2016, nous avons organisé 293 ateliers (5 ateliers par jour d'activités)

Les parents versent une participation par module (entre chaque vacances) de 2 € soit un total de 10 € / an. Si l'enfant à participer à chaque module durant l'année, cela représente 69 ateliers/enfant et par an soit un coup par atelier de 0,144 €.

BILAN 2015 -2016

	Dépenses	Recettes
Total (en €)	7974,16	7200,00